

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2024 - 9577 - 2018 B 01941 - 844 868 182 - AA FILM

AA FILM
Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros
Siège social : 3 impasse des terroirs
49460 Cantenay épinard
ANGERS B 844 868 182

Procès-verbal des délibérations d'assemblée générale extraordinaire
du 01 juin 2020

L'an Deux Mille Vingt

**Le 01 JUIN 2020 à neuf heures,
A Cantenay Epinard**

Les associés de la société **AA FILM**, SARL au capital de 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est **3 impasse des terroirs, 49460 Cantenay Epinard** se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le président.

L'assemblée est présidée par **M. Ben Salah Tarik**, gérant associé unique .

Sont présents :

- M. Ben Salah Tarik, propriétaire de 100 parts numérotées de 1 à 100 ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social – 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31.12.2019

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception.
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31.12.2019, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 278€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 0 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat, s'élevant à 278€ au compte "Report à nouveau" à hauteur de -278€.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

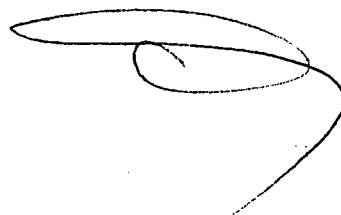
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président

Fait à Cantenay Epinard
Le 01/06/2020.

M. BEN SALAH



①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise		AA FILM		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		3 IMPASSE DES TERROIRS 49460 CANTENAY EPINARD			
SIREN		8 4 4 8 6 8 1 8 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 3		Durée de l'exercice précédent* 0	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014		016
	Immobilisations corporelles *		028	4 900	030 905
	Immobilisations financières * (1)		040		042
	Total I (5)		044	4 900	048 905
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 275	070
		Autres* (3)	072	1 989	074
		Valeurs mobilières de placement	080		082
		Disponibilités	084		086
		Charges constatées d'avance*	092		094
		Total II	096	7 264	098
		Total général (I + II)	110	12 164	112 905
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	500
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	(278)
	Provisions réglementées			140	
		Total I		142	222
		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	174
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	10 524	172 10 864
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III		176	11 037	
Total général (I + II + III)			180	11 259	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 4 900
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	21122018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AA FILM 3 IMPASSE DES TERROIRS 49460 CANTENAY EPINARD France	3 IMPASSE DES TERROIRS 49460 CANTENAY EPINARD
SIRET 84486818200016	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

B ACTIVITE					
Activités exercées	REALISATION DE FILMS				
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	278
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 27122020 Lieu : Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M BEN SALAH TARIK

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
	2	3	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	